



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 21

Réunion du mardi 07 décembre 2021

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

VILLENEUVE SAINT GEORGES – GYMNASSE ROLAND GARROS – NNI 94 078 99 01

Cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 09/02/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 3 signée par le propriétaire le 08/11/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Rapport de visite du 09/02/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 3 jusqu'au 07/12/2031.

CHAMPS SUR MARNE – STADE DU BOIS DE L'ETANG – NNI 77 083 04 01

Après réception du courriel du club de CHAMPS SUR MARNE A.S., la C.R.T.I.S. demande au propriétaire de l'installation de fournir les documents suivants en vue de l'homologation du terrain :

- Imprimé de classement rempli et signé (uniquement la première page)
- AOP ou Attestation Administrative de capacité
- Plan côté du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Tests in-situ

1.2. Confirmations de niveau de classement

MENUCOURT – STADE GEORGES GALOIS N°2 – NNI 95 388 01 02

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 19/10/2021.

Installation visitée par MM. LACOUR et PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du district 95, le 06/12/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 06/12/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Tests in-situ du 16/09/2019

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 07/12/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

VILLATENEUSE – STADE DIAN – NNI 93 079 01 01

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception de la lettre d'intention de travaux et la transmet à la F.F.F. pour suite à donner.

ATHIS MONS – COMPLEXE SPORTIF ADP ORLY SUD – NNI 91 027 02 01

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests in-situ et les transmet à la F.F.F. pour suite à donner.

POISSY – STADE LEO LAGRANGE N°2 – NNI 78 498 01 02

Après avoir pris connaissance du rapport de l'arbitre du match POISSY A.S. / CARRIERES SUR SEINE (championnat Seniors Féminines), la C.R.T.I.S. demande à la Mairie de réparer les portes d'accès de la main courante dans les plus brefs délais.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

AUBERVILLIERS – STADE ANDRE KERMAN – NNI 93 001 01 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E4 jusqu'au 21/12/2020.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 02/12/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 02/12/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 208 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.58.
- Facteur d'uniformité : 0.74.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/12/2023.

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE